

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de BOUTIGNY-PROUAIS
du 16 décembre 2005

L'an deux mille cinq, le vendredi 16 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Boutigny-Prouais, légalement convoqués le 12 décembre, se sont réunis sous la présidence de Madame Mireille Éloy, Maire.

Étaient présents : Mireille Éloy, Daniel Brunet, Sylvie Benguigui, Marc Ballesteros, Stéphane Méjanès, Fabrice Geffroy, Isabelle Petit, Josette Joyeux, Jean-Marc Barrié, Pierre Gapillou, Corine Le Roux, Claude Serreau, Roland Heyer, Maryse Delattre.

Étaient absents excusés : Anne Demerlé ayant donné pouvoir à Madame le Maire, Monique Petit ayant donné pouvoir à Josette Joyeux, Roland Veillerobe ayant donné pouvoir à Marc Ballesteros.

Étaient absent : Denis Meih, .

Commission consultative :

Était présent : Gilbert Gainon

Étaient absents : Luc Joyeux, Roger Meih, Jean-Pierre Lelaidier, Elisabeth Selman.

Membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 18

Membres présents : 17

Nommé secrétaire de séance : Maryse Delattre

1. **Délibération pour autoriser Madame le Maire à signer la consolidation de la ligne de trésorerie en emprunt.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil présents qu'il reste 390 000 € à emprunter compte tenu des subventions accordées pour le site scolaire de Boutigny.

Le Crédit Agricole a fait deux propositions :

- Sur 25 ans à taux fixe de 3.90 % ce qui ferait des échéances annuelles de 24 491,88 €
- Sur 20 ans à taux fixe de 3.82% ce qui ferait des échéances annuelles de 27 977 €

Compte tenu des conseils de Mademoiselle Baudu, percepteur, nos remboursements annuels ne devront pas dépasser la somme de 45 000€ Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune rembourse pour le site de Prouais 21 534,92€ annuels. Elle rappelle également que tous les autres emprunts en cours ont été remboursés cette année par anticipation.

Après délibération à l'unanimité, la proposition sur 25 ans a été acceptée.

2. questions diverses

Sylvie Benguigui a remarqué que nous avons maintenant 2 belles écoles mais déjà trop petites. De plus, mercredi dernier la réunion de chantier avec l'architecte n'a pas eu lieu, ce dernier n'ayant prévenu personne. Des réserves sont mises en place, mais il est nécessaire pour obtenir les subventions restantes de faire une réception avec une levée des réserves. Il reste beaucoup de travail en suspens. Il conviendra donc, pour ne pas avoir d'intérêts moratoires à devoir, de renvoyer à l'architecte les factures concernées par ces réserves.

Madame le Maire va rédiger un courrier en ce sens au Cabinet Jubert.

Pierre Gapillou s'étonne que les achats de guirlandes de Noël prévus par la Commission Cadre de Vie n'aient pas été effectués. Madame le Maire lui répond que nos finances nous permettaient d'acheter les guirlandes. Par contre l'installation devait se faire par les employés communaux mais la législation du travail restreint l'autorisation de l'utilisation d'une échelle. Il était donc impossible de leur faire accrocher des motifs au dessus de la voie publique sauf si nous avions loué une nacelle, projet non prévu cette année . L'année prochaine, selon nos finances, nous commanderons ces travaux auprès de la SICAE-ELY, en essayant de regrouper ce service avec les communes avoisinantes, utilisatrices du service de ce prestataire, afin d'obtenir le meilleur prix.

La séance a été levée 21h30